

Point national

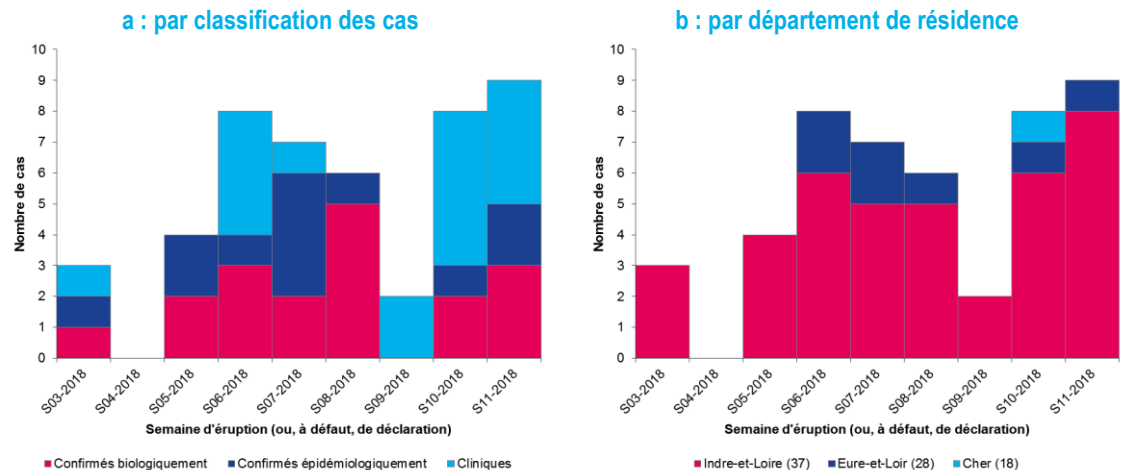
Le bulletin national hebdomadaire sur la rougeole est disponible ici : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites>.

Situation épidémiologique régionale

En région Centre-Val de Loire, entre le 6 novembre 2017 et le 25 mars 2018, 47 cas de rougeole ont été déclarés à l'Agence régionale de santé (ARS) puis validés par Santé publique France (SpFrance). Ce chiffre ne tient pas compte des cas initialement déclarés mais infirmés par la suite, ni des cas post-vaccinaux. Les 47 cas sont tous survenus à partir de la mi-janvier 2018, la date du 6 novembre 2017 servant de référence au niveau national.

Les 47 cas se répartissent comme suit : 18 (38 %) cas confirmés biologiquement, 12 (26 %) cas confirmés épidémiologiquement et 17 (36 %) cas cliniques ou cas possibles en attente de résultat biologique (figure 1a). Ceci témoigne d'une circulation active du virus dans la région. Sur ces 47 cas, 39 (83 %) résident en Indre-et-Loire, 7 (15 %) en Eure-et-Loir et 1 (2 %) dans le Cher (figure 1b). Il n'est pas exclu que l'absence de cas dans les autres départements puisse être liée à un sous-diagnostic ou à une sous-déclaration.

Figure 1 : Courbe épidémique des cas de rougeole déclarés et validés en région Centre-Val de Loire entre le 6 novembre 2017 et le 25 mars 2018 (Source : Déclaration obligatoire, SpFrance)



Attention : les données ne sont pas consolidées à ce stade.

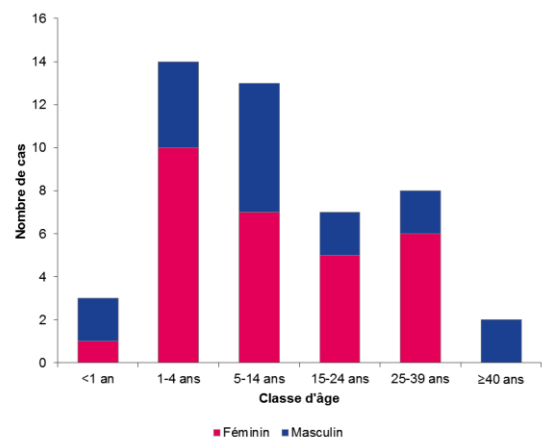
Caractéristiques des cas de rougeole

Parmi les 47 cas déclarés et validés, 29 sont survenus chez des femmes et 18 chez des hommes (sex-ratio : 0,62), âgés de 0 à 52 ans (médiane : 11 ans) (figure 2). Le cas le plus jeune est un bébé contaminé in-utero et né prématurément avec une rougeole néonatale.

Parmi les 47 cas, 12 (26 %) ont été hospitalisés, dont 2 en réanimation. Les hospitalisations touchent principalement les 15-24 ans (N=5) et les 25-39 ans (N=3). Parmi les 43 cas pour lesquels l'information était renseignée, 7 (16 %) ont présenté une complication, à savoir : pneumopathie (N=4), laryngite (N=1), bilan hépatique perturbé (N=1) et naissance prématurée (N=1). Aucun décès n'a été rapporté.

Sur les 38 cas pour lesquels l'information était complétée, 37 (97 %) n'étaient pas à jour de leurs 2 doses de vaccin ROR : 34 cas étaient non vaccinés, 3 cas étaient incomplètement vaccinés et 1 cas était complètement vacciné.

Figure 2 : Répartition des cas de rougeole déclarés et validés en région Centre-Val de Loire entre le 6 novembre 2017 et le 25 mars 2018 par classe d'âge et sexe (Source : Déclaration obligatoire, SpFrance)



Foyers actifs de rougeole

Un foyer actif de rougeole se définit comme au moins 3 cas de rougeole groupés dans une collectivité à risque, dont au moins 1 confirmé, avec une échelle de temps compatible avec une chaîne de transmission, dans une unité géographique, hors clusters familiaux, et survenus au cours des 30 derniers jours (plus de 2 fois la période d'incubation).

Trois foyers de rougeole ont été identifiés en région Centre-Val de Loire depuis le début de la recrudescence : 2 foyers parmi la communauté des gens du voyage (N=6 et N=7) et 1 foyer dans une école maternelle (N=4). Seul le foyer en école maternelle est encore actif.

Gestion régionale

L'ARS et ses partenaires mettent en œuvre des mesures préventives autour des cas, notamment l'identification et la vaccination des sujets contacts non ou insuffisamment vaccinés. Par ailleurs, une large campagne d'information a été organisée permettant de rappeler à chacun l'importance du rattrapage vaccinal pour limiter la diffusion du virus. Enfin, l'ARS a mobilisé l'ensemble des professionnels et structures concernés pour organiser des actions de vaccination à destination des groupes de population peu ou pas vaccinés.

Couverture vaccinale régionale

Dans une zone géographique donnée, une couverture vaccinale d'au moins 95 % pour les 2 doses de vaccin ROR est nécessaire pour stopper la transmission de virus de la rougeole et éviter le risque de flambée épidémique.

En 2015, la couverture vaccinale pour les 2 doses de ROR chez les enfants de 2 ans en région Centre-Val de Loire (76,2 %) était inférieure à la moyenne nationale (78,8 %) et très inférieure à l'objectif de 95 % (tableau 1). Aucun département n'atteint actuellement les 95 % de couverture vaccinale à 2 ans pour 2 doses de ROR. La couverture vaccinale la plus faible est observée en Eure-et-Loir (84,9 % pour 1 dose et 72,9 % pour 2 doses).

La recrudescence actuelle de la rougeole s'explique essentiellement par l'insuffisance de la couverture vaccinale.

Tableau 1 : Couverture vaccinale ROR à l'âge de 24 mois en région Centre-Val de Loire pour l'année 2015
(Source : Certificats de santé au 24^{ème} mois / Traitement : SpFrance)

Département	1 dose	2 doses
Cher (18)	93,7 %	77,0 %
Eure-et-Loir (28)	84,9 %	72,9 %
Indre (36)	89,7 %	76,9 %
Indre-et-Loire (37)	88,5 %	76,4 %
Loir-et-Cher (41)	90,6 %	77,7 %
Loiret (45)	87,6 %	77,0 %
Centre-Val de Loire	88,5 %	76,2 %
France	90,5 %	78,8 %

Recommandations

Recommandations générales

- La rougeole peut entraîner des complications respiratoires et neurologiques graves. Une personne atteinte peut contaminer jusqu'à 20 personnes non vaccinées. La vaccination est la meilleure protection individuelle et collective.
- Le calendrier vaccinal comporte l'injection d'une première dose de vaccin ROR à l'âge de 12 mois et d'une seconde dose à l'âge de 16-18 mois ; cette vaccination est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Un rattrapage vaccinal est recommandé pour toute personne née depuis 1980 et âgée de plus de 12 mois non à jour dans ses vaccinations. Un intervalle d'1 mois est nécessaire entre les 2 doses.
- Les femmes enceintes et les enfants de moins d'1 an (non ciblés par la vaccination) sont à risque de subir des formes graves de rougeole. Ils peuvent cependant être protégés indirectement par la vaccination de leur entourage.
- Les professionnels de santé doivent vérifier leur statut vaccinal et se faire vacciner le cas échéant. Les cliniciens doivent vérifier et mettre à jour le statut vaccinal de toute personne née depuis 1980 et âgée de plus de 12 mois.
- Pour en savoir plus : [Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2018](#) et [Vaccination info service](#).

Recommandations autour d'un cas

- Éviction du malade pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption. Mise en place immédiate d'un isolement en milieu de soins (précautions complémentaires de type « air »), et mise en œuvre de mesures au domicile du malade (suspension des visites, limitation des déplacements, port de masque si sortie nécessaire, lavage des mains, aération des pièces).
- Signalement et notification du cas par le clinicien et le biologiste à l'ARS : téléphone 02 38 77 32 10, fax 02 34 00 02 58, email ars45-alerte@ars.sante.fr. La fiche de déclaration obligatoire est disponible ici : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17773>.
- Identification des sujets contacts et vérification de leur statut vaccinal. Vaccination dans les 72 heures suivant le contage chez les sujets contacts non-immunisés âgés de plus de 6 mois. Administration d'immunoglobulines polyvalentes dans les 6 jours suivant le contage chez les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non-immunisées, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais, et les personnes à risque de rougeole grave (personnes immunodéprimées, femmes enceintes).

Cellule d'intervention en région (Cire) Centre-Val de Loire

131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans cedex 1

02 38 77 47 81 | Cire-CVL@santepubliquefrance.fr | www.santepubliquefrance.fr

Directeur de la publication : François Bourdillon, directeur général de Santé publique France

Rédactrice en chef : Dominique Jeannel, responsable de la Cire Centre-Val de Loire

Comité de rédaction : Esra Morvan & Julie Wendling, épidémiologistes à la Cire Centre-Val de Loire

Remerciements : Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires, ARS Centre-Val de Loire